



Incendie domestique

L'incendie domestique est l'**accident domestique** le plus lourd de conséquences et est fréquent.

On en dénombre en moyenne près de 250 000, causant 10 000 victimes (dont environ 800 décès), chaque année. La plupart des incendies se déclarent le jour (70% des incendies domestiques), mais les plus mortels sont les incendies nocturnes (70% des décès).

Une grande partie des victimes d'incendies sont dues aux fumées dégagées par l'incendie (2/3 des décès). De plus, ces fumées et la chaleur dégagée par l'incendie (entre 600 et 1200°C) créent une obscurité et provoquent une attitude de panique pouvant engendrer de mauvais réflexes.

Cet article a pour but de vous aider à réduire les risques d'incendie domestique dans votre habitation, vous apprendre à vous en protéger et à réagir en cas d'incendie.

Limiter les risques d'incendies

1) Recommandations pour limiter les risques d'incendie

Risques par sources de chaleur ou de combustion :

- Eviter de stocker inutilement des matières combustibles (bois, papier, etc.) ou des produits inflammables (alcool, essence, etc.) à l'intérieur d'une maison. De plus, ces objets ne doivent pas être entreposés dans des lieux de passage (couloirs, escaliers, etc.), ni près d'une source de chaleur (radiateur, ampoule, bougie, etc.).
- Faire vérifier et nettoyer les cheminées et les chaudières à gaz tout les ans par un professionnel.
- Ne pas couvrir un radiateur avec un vêtement ou un tissu.
- Ne pas laisser un barbecue, une cheminée, une cigarette ou une bougie sans surveillance
- Equiper les cheminées d'une grille pare-feu.
- Utiliser des essences de bois « nobles » : chêne, hêtre. Les bois résineux ou mouillés produisent beaucoup de résidus qui se fixent dans les conduits et peuvent prendre feu.
- Ne pas utiliser pas d'alcool ou d'essence pour allumer une cheminée ou un barbecue

Risques dans la cuisine :

- Surveiller la cuisson de vos aliments, en particulier l'huile sur le feu. En cas de feu d'huile, ne surtout pas jeter de l'eau dessus.
- Ne pas laisser de plats, casseroles ou poêles sur le feu sans surveillance.

Risques électriques :

- Débrancher les appareils électroménagers inutilisés et ne pas laisser sans surveillance un sèche-cheveux ou un sèche-linge branché.
- Entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité, ainsi que l'état de vos appareils électriques.
- Eviter de surcharger les prises électriques. Il est préférable de faire installer des prises électriques supplémentaires.

- Vérifier que les ampoules halogènes disposent bien d'une grille de protection de l'ampoule, et que l'ampoule ne soit pas en contact avec un combustible (tissu, papier, etc.).
- Ne pas modifier une installation électrique ou de gaz sans l'avis d'un professionnel.
- Garder une bonne distance entre l'eau (ou une source d'eau) et un appareil électrique (ou une prise électrique).

2) Recommandations pour les parents :

Face à un incendie, un enfant panique, et son comportement devient imprévisible, le rendant particulièrement vulnérable aux risques.

Avant 10 ans, il aura le réflexe de se cacher (dans un placard, sous un lit), se mettant ainsi en danger.

L'incendie domestique est la troisième cause de décès par [accidents domestiques](#) chez l'enfant de moins de 5 ans (idem chez l'enfant de moins de 15 ans), après la noyade et la suffocation (Source InVS - BEH de mai 2004 sur les accidents de la vie courante).

Il est donc important de prendre des précautions et de transmettre aux enfants de bons réflexes :

- Apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, les dangers du feu et les réactions à avoir face à un incendie (voir B/Réagir en cas d'incendie »).
- Ne pas placer de chauffage d'appoint dans leur chambre.
- Ne pas les laisser jouer avec une flamme nue (allumette, bougie, briquet), ni avec une source de chaleur (cigarette, allume-cigare, etc.).
- Ne jamais laisser un enfant seul dans une maison ou un appartement !

Réagir en cas d'incendie

1) Conseil pour tous

- Connaître les numéros d'urgence, et les apprendre à ses enfants. Ne pas perdre de temps pour les appeler.
 - 18 : Sapeurs-pompiers.

- 112 : appel d'urgence européen.
- Privilégier les téléphones portables, qui continueront de fonctionner même en cas de coupure de courant.
- En cas d'évacuation possible, ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas sauter par la fenêtre.
- Ne pas braver la fumée, dans la cage d'escaliers par exemple.
- Ne pas tenter de combattre seul le feu, sans appeler les pompiers.

2) Si l'incendie est dans votre habitation

- Faire sortir et évacuer tout le monde, en prenant garde aux risques d'intoxications par la fumée.
- Fermer la porte de la pièce en feu, et la porte d'entrée, sans prendre le temps d'emporter des choses avec vous.
- Appeler les pompiers, une fois dehors en sécurité.

3) Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermer les portes et les humidifier en les arrosant. Colmater les dessous de porte avec des linges mouillés.
- Manifester votre présence aux fenêtres pour être vu par les secours.
- Si la fumée envahit la pièce, rester près du sol, se couvrir la bouche et le nez à l'aide d'un linge humide.

4) Si l'incendie est au-dessus

- Sortir par l'issue la plus proche.

Detecter et limiter un incendie

1) Gestes recommandés

- Si le feu vient de se déclencher, vous pouvez essayer de l'éteindre ou de l'étouffer en utilisant les moyens à votre disposition : tuyau d'arrosage, extincteur, torchons humides et couvertures.
- Couper immédiatement le gaz et l'électricité. Dans tous les cas, ne prendre aucun risque, ne pas mettre sa vie en danger.

Important : ne pas jeter d'eau sur de l'huile fumante, couvrir le récipient contenant l'huile avec un torchon humide.

2) Détecter un incendie

La majorité des incendies domestiques peut être évité, si les habitants le détectent dès son début.

Le détecteur de fumée ou DAAF (Détecteur Avertisseur Autonomes de Fumées) émet une alerte dès qu'il détecte la présence de fumée, permettant ainsi aux habitants de maîtriser l'incendie ou d'évacuer sans être victime des émanations, diminuant ainsi considérablement le taux de mortalité (70 % des décès dans les incendies domestiques ont lieu la nuit).

Il est indispensable d'installer un détecteur dans le couloir ou la pièce qui donne accès aux chambres afin que le signal sonore soit entendu par tous les occupants la nuit.

Il est toutefois recommandé d'installer au moins un détecteur à chaque niveau de l'habitation.

Il n'est pas utile de placer les détecteurs dans des pièces où des alarmes intempestives peuvent être provoquées par la vapeur, l'humidité ou la cuisson (cuisine, salle de bain, chaufferie, etc.)

Avant d'installer un détecteur, lire attentivement le manuel du fabricant avant d'installer.

Le détecteur doit être au plafond près du centre de la pièce, à une distance minimale de 30 cm des coins et des murs. Dans les pièces mansardées, le détecteur est à placer à moins de 90 cm du point le plus haut du plafond.

Le détecteur ne doit pas être à moins de 1,50 m d'un luminaire, ni à moins de 3 m d'une source de vapeur.

Le détecteur de fumée doit :

- comporter un indicateur de mise sous tension ;
- être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur ; dans le cas où la batterie est remplaçable par l'utilisateur, sa durée minimale de fonctionnement est de un an ;
- comporter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles ;
- émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres ;
- émettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur ;
- comporter les informations suivantes, marquées de manière indélébile :
 - nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur ;
 - le numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur ;
 - la date de fabrication ou le numéro du lot ;
 - le type de batterie à utiliser ;
 - disposer d'informations fournies avec le détecteur, comprenant le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur, particulièrement les instructions concernant les éléments devant être régulièrement remplacés.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits.

Pour finir, les détecteurs doivent être munis du marquage CE, et respecter la norme NF EN 14604.

Il est recommandé de nettoyer le détecteur régulièrement à l'aide d'un chiffon pour enlever les éventuelles poussières, et de le tester une fois par mois, à l'aide du bouton de test, afin de vérifier son fonctionnement.

3) Extincteurs

Les extincteurs sont utiles pour maîtriser un début d'incendie.

Pour les utiliser, il suffit de lire la notice de l'appareil, de se baisser pour se protéger, et de viser la base des flammes.

On distingue 3 grands types d'extincteurs :

- Extincteur à eau pour les feux de solides (bois, papier, carton, végétaux, textiles).
- Extincteur à poudre pour les feux de liquides (alcool, huile, essence, etc.) et de gaz.
- Extincteur CO2 pour les feux électriques et de gaz.

Les extincteurs doivent répondre aux normes en vigueur (européennes ou AFNOR) et doivent être contrôlés tous les 3 ans.

Ils doivent être placés à des endroits où ils sont rapidement et facilement accessibles.

4) Sprinklers, ou têtes d'extincteurs automatiques à eau

Les Sprinkler sont des appareils statiques de dispersion d'eau, ou de produits dissous dans l'eau, lors d'un incendie.

Ils sont mis en réseau au dessus de la zone à protéger. Ils se déclenchent automatiquement par la rupture de l'ampoule ou la fonte du fusible (suite à une augmentation anormale de la température) qui maintiennent la tête fermée. La canalisation d'eau sous pression permanente, connectée à l'extincteur, en alimente la tête pour arroser la zone enflammée et actionne un gong hydraulique, donnant l'alarme au niveau du poste de contrôle.

5) Spray anti-incendie

Il existe dans le commerce des traitements anti-feux, sous forme de spray ignifugation simple d'utilisation, pour bois, cartons, papiers ou textiles.

Ces sprays sont une forme de protection passive, destinés à retarder considérablement le départ de l'inflammation d'un matériau, exposé à une source de chaleur ou directement à une flamme, et de retarder le développement et la propagation de l'incendie.

Ils s'utilisent sur des matériaux bruts (non peints, non traités, etc.).

La durabilité du traitement est permanente (sauf après lavage pour les textiles ou exposition aux intempéries pour les autres matériaux)

Ils sont formulés en phase aqueuse, donc sans danger, incolores et inodores.

sources :

Prevention-incendie.gouv.fr

L'incendie chez vous

La prévention des incendies domestiques

Arrêté du 5 février 2013 publié au Journal officiel du jeudi 14 mars 2013

 **Print**  **PDF**